

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 21/04/11

## DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20110412-51888-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du mardi 12 avril 2011

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX  
DIAGNOSTIC ACCESSIBILITÉ DANS LES BÂTIMENTS  
DÉPARTEMENTAUX RECEVANT DU PUBLIC (HORS COLLÈGES)**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa Commission Equipement entendue,

Sa Commission des Finances consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte la réalisation d'un diagnostic sur l'accessibilité des huit bâtiments départementaux suivants :

- La bibliothèque départementale au Mesnil Saint Denis,
- Les Archives départementales à Montigny le Bretonneux,
- Le musée Maurice Denis à Saint Germain en Laye,
- Le Domaine La Bruyère, dont le restaurant administratif à Versailles,
- L'Hôtel du Département à Versailles,
- L'Institut de formation sociale des Yvelines et l'école départementale de puériculture à Versailles,
- L'Orangerie du Domaine Elisabeth à Versailles,
- Le restaurant administratif sis 15, rue Jouvencel à Versailles

pour un montant de 43 000 € TTC et décide de l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 20 article 2031 du budget départemental.